



REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 07/09/2026

OBJET : Modification grille tarifaire location de salles (intégration de la Guinguette)

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre d'exprimés : 29

Date convocation : 01/09/2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le sept septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Linda BEGGUI, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEMME, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE, Marie-Pierre PELISSE, Eric FRÉBET, Roseline MHARI AGOURRAME, William FOULETIER, Elodie TEILLERE, Marlène CHAUTAIN, Denis CADORET, Violette DECHANET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Mylène DELEGLISE

Absent excusé :

Liliane BLAISE donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

Virginie ETOURNEAU donne pouvoir à Marlène CHAUTAIN

Nils MOULIN donne pouvoir à François GONDELMANN

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAFOND

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative et de la gestion de son patrimoine communal, la commune d'Anse est amenée à mettre ponctuellement à disposition de ses associations et particuliers différents équipements municipaux.

Depuis plusieurs mois, les demandes de réservation de la guinguette située au parc Messimieux, ainsi que du terrain de boules attenant, sont en constante augmentation. Cet espace est aujourd'hui utilisé pour l'organisation de manifestations associatives, de rencontres conviviales ou d'animations locales.

Toutefois, la grille tarifaire de location des salles et lieux municipaux actuellement en vigueur ne prévoit aucun tarif spécifique pour la mise à disposition de cet équipement. Il apparaît donc nécessaire de compléter cette grille afin de permettre une application homogène des conditions de location et de garantir une véritable transparence quant aux modalités d'occupation de cet espace.

Au regard des caractéristiques de cet espace et des modalités de mise à disposition, il est proposé d'appliquer à la guinguette – terrain de boules les mêmes tarifs que ceux actuellement en vigueur pour l'Espace Bertrand, conformément à la grille tarifaire modifiée annexée.



Cette évolution permettra de disposer d'un cadre tarifaire clair pour les futures demandes de réservation de cet équipement.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer

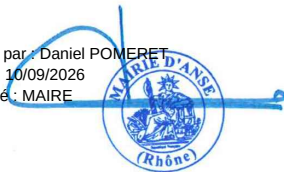
**LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants**

1°) APPROUVE la modification de la grille tarifaire pour les locations de salles en ajoutant un tarif pour la guinguette.

2°) DONNE délégation au Maire pour la signature de tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

**Le Maire,
Daniel POMERET**

Signé par : Daniel POMERET
Date : 10/09/2026
Qualité : MAIRE



**Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND**

Signé par : Jean-Luc LAFOND
Date : 11/09/2026
Qualité : 1er ADJOINT